

Pôle Aménagement Durable et Mobilité  
Direction de la Mer et du Littoral  
**Service Ports Départementaux et Dragages**  
4 avenue Victor Louis Bachelar – CS 10273  
17305 Rochefort cedex  
Tél. : 05.46.87.72.72  
Email : capitainerie.portsdepartementaux@charente-maritime.fr

## PORT DEPARTEMENTAL DU CHATEAU D'OLERON

**CAPITAINErie DES PORTS DEPARTEMENTAUX**

### AVIS AUX NAVIGATEURS ET AUX USAGERS DU PORT N°43/2018/D17

Les navigateurs et les usagers du port sont informés que les trois bassins du port du Château vont être dragués entre le jeudi 31 janvier et le mercredi 13 mars 2019, durée de dépose et repose des pontons flottants incluse.

Ces travaux seront conduits et exécutés par le roto-dévaseur « MER D'ANTIOCHE » du service dragage du Département de la Charente-Maritime.

- **BASSIN DE L'ANCIEN PORT** : tous les navires devront quitter le bassin (sauf vieux gréements côté ancienne station d'avitaillement) du jeudi 31 janvier au lundi 11 février (les pontons flottants seront remorqués et stockés sur le radier du phare devant « Demoiselle FM »).

- **BASSIN DU NOUVEAU PORT DU PATE** : tous les navires devront quitter le bassin du lundi 4 février au vendredi 1<sup>er</sup> mars (les pontons flottants seront remorqués jusqu'aux pontons de l'avant-port).

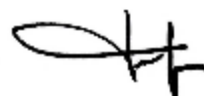
- **AVANT-PORT DE L'ANCIEN PORT** : tous les navires devront quitter les pontons de l'avant-port du lundi 11 février au mercredi 13 mars (une partie des pontons flottants sera remorquée sur la cale « Dubois » pour maintenance. L'autre partie sera déplacée au fur et à mesure de l'évolution du dragage).

A ce titre, l'attention des navigateurs est attirée sur le fait qu'ils devront naviguer avec prudence à l'approche du chantier de dragage, respecter les signaux de signalisation et éviter d'entraver les mouvements du roto-dévaseur (capacité de manœuvre restreinte). Le roto-dévaseur sera à l'écoute sur le canal 11 et sur le 16 durant ses horaires de fonctionnement.

Cet avis vaut ordre de mouvements et les navigateurs qui ne les respecteraient pas s'exposent à un procès-verbal de contravention de grande voirie de la 5<sup>ème</sup> classe. **Le cas échéant, les navires qui n'auront pas été déplacés le seront d'office, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.**

**CONTACT SERVICE D'EXPLOITATION : 06 76 97 70 22**

Le Surveillant des ports départementaux



Pierre Durand de Gevigney

**Destinataires :**

- Préfecture maritime de Brest / Bureau d'Informations Nautiques
- Capitainerie des ports départementaux
- Commune du Château d'Oléron

